

Image not found or type unknown



## xxxxxx - Site Dropshipping

Par **Marymi**, le 13/01/2025 à 23:44

Bonjour,

Ayant des amies qui ont acheté sur le site xxxxxx.fr, je voulais savoir quelle loi régissait ce site.

Ils n'ont pas de nouvelles de leurs commandes et de ce que j'ai pu voir sur des sites de consommateurs, ils ont changé plusieurs fois de mentions légales.

Porter plainte serait il utile ?

Merci pour vos réponses

Par **Zénas Nomikos**, le 14/01/2025 à 16:22

Bonjour,

[quote]

Porter plainte serait il utile ?

[/quote]

oui vous pouvez écrire au procureur de la République pour escroquerie par exemple et/ou pour pratiques commerciales frauduleuses.

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/pratiques-commerciales-frauduleuses-leur-sanction-31249.htm>

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-procedure-27446.htm>